

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020**

**Étaient présents** : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Franck JOANDET, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Isabelle FORET-POUGNET, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, M. Aurélien DESBATS, M. Cédric DUBOST, Mme Fabienne CABRERA, Mme Cathy CAMI, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, M. Guénoé JAN, Mme Sandra JENSEN, Mme Christelle LAHAYE, Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE, M. Kewar CHEBANT, M. Eric BENAYOUN, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI, Mme Nathalie LE GUEN.

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation** :

Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à Mme Fabienne FEDOU  
Mme Hilel BATIKHY à M. Franck JOANDET  
Mme Claude VEYSSIERE à Mme Cathy CAMI

**Absent** : Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Bruno PALUTEAU

**Secrétaire de la séance** : M. Benoît D'ANCONA

**1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Le compte Administratif 2019 est **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ – 29 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS – 1 NE PARTICIPE PAS**

**2. VOTE AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATÉS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

L'affectation des résultats est **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS – 1 NE PARTICIPE PAS**

**3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Le compte de gestion est **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS – 1 NE PARTICIPE PAS**

**4. EGALITE FEMMES / HOMMES - RAPPORT DE SITUATION COMPAREE AU 31/12/2019**

Ce rapport concerne le fonctionnement de la commune, les politiques menées par la Ville sur son territoire et les orientations et programmes susceptibles de progresser dans le domaine de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT**

### **5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Budget Primitif 2020 est **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ – 27 VOIX POUR – 4 ABSTENTIONS – 2 NE PARTICIPENT PAS**

### **6. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Les subventions aux associations pour l'année 2020 sont approuvées par le Conseil Municipal. **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS – 1 NE PARTICIPE PAS**

### **7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2020 - MAINTIEN DES TAUX COMMUNAUX**

Les taux des 3 taxes communales sont maintenus pour l'année 2020 et fixés comme suit :

✓	Taxe d'habitation	25,01%
✓	Foncier bâti	33,91%
✓	Foncier non bâti	82,60 %

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 NE PARTICIPE PAS**

### **8. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE SAS SOLEVENT / VILLE DE BEGLES**

La convention d'occupation temporaire au profit de la société SOLévent est validée et Monsieur le Maire, ou son représentant, signera tous les actes relatifs à cette affaire et notamment la convention d'occupation temporaire.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 ABSTENTION**

### **9. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2022 CONCLUE AVEC L'ETAT, LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, BORDEAUX METROPOLE ET LES COMMUNES DE BORDEAUX, BEGLES ET MERIGNAC DANS LE CADRE D'UNE STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE RESORPTION DES CAMPEMENTS ILLICITES ET DES BIDONVILLES**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention pluriannuelle 2019-2021 avec les services de l'Etat, du Conseil Départemental, de Bordeaux Métropole et des communes de Bordeaux et Mérignac.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION**

### **10. A'URBA - AGENCE D'URBANISME DE BORDEAUX METROPOLE AQUITAINE - CONVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Une subvention de 20.000 € est allouée à l'A'urba, Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine et une convention la convention particulière entre l'A'Urba et la Commune de Bègles sera signée par Monsieur le Maire, au titre de l'année 2020.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 ABSTENTION**

### **11. SUBVENTION A LA TECHNOPOLE BORDEAUX TECHNOWEST**

Il est décidé d'accorder à la technopole Bordeaux Technowest une subvention de fonctionnement de 32.500 € pour 2020, au titre de leur mission d'animation et de développement économique de la pépinière et de l'incubateur du Parc Newton.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – F. FEDOU NE PARTICIPE**

### **12. SUBVENTION A LA TECHNOPOLE BORDEAUX UNITEC**

Une subvention de 12.500 € est accordée à l'Association UNITEC pour l'année 2020, au titre de l'animation de l'Auberge Numérique.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – F. FEDOU NE PARTICIPE**

**13. OPERATIONS IMMOBILIERES RELATIVES A L'ARTICLE 11 DE LA LOI 95-127 DU 8 FEVRIER 1995**

Après l'adoption du Compte Administratif, le Conseil délibère sur le rapport concernant la politique foncière menée par la Ville en 2019.

Pour ce qui concerne les cessions réalisées par la Ville, il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Morue Noire
- Double échoppe Gambetta

Pour ce qui concerne les acquisitions, il s'agit de l'opération des Stations vertes – ZAC Mairie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 33 VOIX POUR**

**14. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX DE RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Le conseil approuve le nouveau règlement des services municipaux péri- et extrascolaires qui abroge et remplace les règlements précédemment en vigueur et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 33 VOIX POUR**

**15. REVERSEMENT AU COLLECTIF BIENVENUE DE LA TOTALITE DES FONDS OBTENUS LORS DE LA VENTE DES LIVRES**

Le reversement de la totalité de la somme obtenue lors de la vente des livres au collectif Bienvenue est approuvé par Le Conseil, dans la limite de 6 000 € et sur production du justificatif de dépôt auprès du trésor public des fonds encaissés.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION**

**16. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Afin de répondre aux besoins du service public il y a lieu de créer de nouveaux emplois en adéquation avec les besoins de la collectivité, soit :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 emplois d'adjoint administratif

Et de prendre en compte le nouveau tableau de suppression des emplois.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 1 ABSTENTION – 1 NE PARTICIPE PAS**

**17. AVENANT A LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE DEPENSES ENGAGEES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DU CYCLE 5 DE MUTUALISATION**

Monsieur le Maire est autorisé à engager des dépenses pour le compte de Bordeaux Métropole afin d'assurer le fonctionnement des services communs avant le transfert effectif des marchés ou contrats à Bordeaux Métropole et à signer dans ce même cadre, la convention de remboursement des dépenses engagées par la commune pour les besoins des services communs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 33 VOIX POUR**